

FEDERATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE **Deauville, le 16 mars 2019**

L'assemblée générale de la FFA s'est réunie le samedi 16 mars 2019 à Deauville, sous la présidence de Jean-Jacques MULOT, président en exercice.

Les ligues représentées, délégués et nombre de voix :

Auvergne-Rhône-Alpes	T. PARMENTIER	54 voix
Bourgogne-Franche-Comté	P. GOUDET, P. TUNCQ	16 voix
Bretagne	S. PEROT	27 voix
Centre-Val-de-Loire	F. FRESLON, A. TELLIER	16 voix
Corse	A. CARROLAGGI	4 voix
Grand-Est	C. GASTAUD, A. TIXIER, JF. VALLOIS	33 voix
Hauts-de-France	J. DECRIEM, K. NOWAKOWSKI	26 voix
Ile de France	G. AUBRY, F. BANTON, C. VANDENBERGHE	62voix
Normandie	E. CATELAIN, B. OUVRY	20 voix
Nouvelle-Aquitaine	C. BREGEON, P. TRICHET, JL. PECHIN	38 voix
Occitanie	J. BREGAL, A. LUSETTI, L. PONCELET	35 voix
Pays de la Loire	H. BRAUD, B. COUPE,	28 voix
Provence-Alpes-Côte d'Azur	F. SAINT-VANNE, P. SAISON	35 voix
Martinique	S. HOCHÉ	6 voix
Total des voix représentées		402 voix

Ligues absentes :

Guadeloupe	3 voix
Guyane	2 voix

Total des voix de l'ensemble des ligues 407 voix

La Présidente de la ligue de Normandie, B. OUVRY, est heureuse d'accueillir l'assemblée générale de la fédération.

JJ. MULOT ouvre la séance à 9h10.

Il salue les délégués des ligues et excuse les absents.

Le Président remercie Christian PONSOLLE, Administrateur Délégué de la MAIF, de sa présence ainsi que la Ligue de Normandie et l'ensemble des bénévoles pour l'organisation de cette assemblée générale.

Sont présents :

JJ. MULOT, président, A. NOTTELET-TOLLARD, E. NOTIN, T. RENAULT, vice-présidents, S. GAUTIER-GUYON, secrétaire générale, D. MARCHANDEAU, trésorier, et V. BUSSER, I. DANJOU-LACCOURS, membres du bureau fédéral ;

ML. COPIE, A. DAUVERGNE-PARISE, R. MOUCHEL, P. LOT, M. SCOTTON, membres du comité directeur ;

R. WEILL, vice-président honoraire ;

J. PORTE, membre honoraire ;

P. RANVIER, directeur technique national, G. PURIER, directeur technique national adjoint, O. LIVENNAIS, chargée de communication, I. DUBUC, comptable, V. LETE, secrétaire de direction.

JJ. MULOT souhaite la bienvenue au nouveau président de la ligue de Martinique, S. HOICHE.

Excusés : E. AYRAULT, présidente CNR, D. MAHE, président de la MAIF, V. ALLIGIER, président de la ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur, S. GUERINOT, président et délégué de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, A. WACHE, délégué de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et A. BOUCHEREAU, délégué de la ligue de Bretagne, N. BOUDOUX, membre du comité directeur et Lionel GIRARD, vice-président honoraire, A. BUSSON, président des Régates Rémoises et Y. MICHAUD, président du Sport Nautique de Nancy.

S. GAUTIER-GUYON donne lecture des personnes décédées depuis la dernière assemblée générale de mars 2018. Une minute de silence est observée.

Un bureau de dépouillement des votes est constitué.

J. BLOQUET, M. BROQUET et ML. COPIE se portant candidats, sont désignés membres du bureau de dépouillement des votes de l'assemblée générale.

1- VERIFICATION DES POUVOIRS ET DECLARATION DE VALIDITE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

S. GAUTIER-GUYON indique qu'après vérification des pouvoirs et appel des délégués des ligues, l'assemblée générale peut valablement délibérer les délégués présents disposant de 348 voix, pour débiter, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes étant retardée.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MARS 2018 ET DU 28 AVRIL 2018

S. GAUTIER-GUYON demande à l'assemblée générale d'approuver les PV des AG des 17 mars et 28 avril 2018 envoyés aux présidents de ligues et aux délégués à ces AG.

LE PROCES VERBAL EST APPROUVE A L'UNANIMITE (348 voix).

3- RAPPORT DU PRESIDENT

JJ. MULOT procède à la lecture de son rapport (annexe 1).

S. GAUTIER-GUYON interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Discussion :

S. PEROT revient sur la problématique de la disparition du CNDS et souhaite connaître les délais d'attribution des subventions dans l'hypothèse où la fédération serait retenue comme fédération pilote auprès de l'Agence Nationale du Sport.

JJ. MULOT confirme que la fédération s'est portée candidate pour entrer dès cette année dans le dispositif expérimental proposé par l'Agence. 27 autres fédérations ont également postulé et, à ce jour, aucune décision n'a été prise par l'Agence.

Les montants distribués par le CNDS en 2018 aux structures aviron dans le cadre de la part territoriale hors emplois étaient proches de 1 million d'euros. Ces montants devraient cette année être du même ordre de grandeur.

Les modalités d'attribution et de versement de ces subventions ne sont pas connues à ce jour.

La date de l'Assemblée Générale Constitutive, c'est-à-dire la date de la création, de l'Agence n'est pas non plus connue à ce jour.

B. COUPE : au niveau du CNDS, la problématique de trésorerie se pose au niveau des ligues notamment pour les emplois.

H. BRAUD intervient au sujet de la déclinaison territoriale de l'Agence Nationale du Sport. Des conférences régionales de financeurs se déroulent aujourd'hui en région, mais cela pourrait passer au niveau départemental et non plus au niveau régional. La fédération a-t-elle des informations à ce sujet ?

JJ. MULOT répond que la déclinaison territoriale de l'Agence n'est pas arrêtée actuellement et va encore faire l'objet de nombreuses réunions de travail avant de trouver les bons niveaux d'intervention.

4- RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

P. RANVIER procède à la lecture de son rapport (annexe 2).
S. GAUTIER-GUYON interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Le délégué de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes étant arrivé l'assemblée générale dispose de 402 voix.

La majorité absolue est fixée à 202 voix et les 2/3 à 268 voix.

5- RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports ayant été envoyés aux délégués, JJ. MULOT demande aux présidents des commissions de se soumettre aux questions de l'assemblée.

- **Commission médicale** (annexe 3)

Ce rapport n'appelle aucune observation.

P. Goudet précise que la commission souhaite travailler avec les médecins de ligues lors d'une réunion annuelle et insiste auprès des ligues sur la nécessité d'avoir un médecin référent.

- **Commission des arbitres** (annexe 4)

Ce rapport n'appelle aucune observation.

- **Commission des compétitions** (annexe 5)

A.TELLIER note une baisse inquiétante de participation de 14% chez les hommes en catégorie J16.

T. RENAULT confirme que les licences sont en diminution dans cette catégorie. Un sondage sur le terrain sera mené par les membres de la commission lors des différentes manifestations nationales.

A. TELLIER remarque que paradoxalement l'offre jeune fonctionne.

- **Commission Scolaire** (annexe 6)

Ce rapport n'appelle aucune question.

- **Commission Universitaire** (annexe 7)

Ce rapport n'appelle aucune question.

- **Commission de l'aviron de mer** (annexe 8)

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

- **Commission Indoor** (annexe 9)

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

- **Commission Aviron Handi** (annexe 10)

F. SAINT-VANNES évoque le développement du matériel handi et demande la possibilité de mettre en réseau les clubs recherchant à améliorer le matériel.

I. DANJOU-LACCOURS précise que C. DELVAL travaille au développement de ce matériel et à de nouveaux outils. Elle propose de les mettre en relation.

- **Commission Tourisme et Loisir Sportif** (annexe 11)

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

- **Commission Communication et Promotion** (annexe 12)

Un bilan de la communication a été adressé aux délégués.

Ce bilan n'appelle ni question, ni observation.

6- RAPPORT DU TRESORIER GENERAL

D. MARCHANDEAU procède à la lecture de son rapport (annexe 13).

S. GAUTIER-GUYON interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

7- RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A. de FROISSARD, de KPMG Entreprises, donne lecture du rapport général du commissaire aux comptes puis du rapport sur les conventions réglementées (annexe 14).

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

8- RAPPORTS DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

G. BOYER donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes établi conjointement avec M. BROQUET (annexe 15).

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

9- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS, QUITUS AU COMITE DIRECTEUR ET AFFECTATION DU RESULTAT

- **1ère résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du trésorier, des commissaires aux comptes et des vérificateurs aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (402 VOIX).

- **2ème résolution**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2018 à JJ. MULOT, président de la FFA, et au comité directeur.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (402 VOIX).

• **3ème résolution**

Sur proposition du trésorier, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice 2018, s'élevant à 13 662,18 euros, au poste "Autres réserves".

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (402 VOIX).

10- RAPPORT DU MEDECIN COORDONNATEUR DU SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le rapport du médecin ayant été envoyé aux délégués, JJ. MULOT interroge l'assemblée sur les questions éventuelles qui seront transmises à F. MATON (annexe 16).

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

11- APPROBATION DU BUDGET 2019

D. MARCHANDEAU commente le budget 2019 (annexe 17).
L'assemblée générale doit approuver le budget.

Discussion :

T. PARMENTIER évoque la baisse des licences et demande si une réflexion est menée au niveau de la FFA sur le secteur du sport santé avec notamment la campagne ministérielle de promotion de l'activité physique et sportive. Il précise qu'une nouvelle offre santé est proposée avec des prises en charge qui pourraient être propices au développement de notre discipline.

Il évoque par ailleurs la MAIF qui propose à ses sociétaires une prise en charge du sport santé sur les maladies chroniques.

G. PURIER indique qu'aujourd'hui les clubs ne se sont pas engagés dans ce dispositif. Il est nécessaire d'avoir une réflexion quant au développement de ces prises en charge au sein de nos structures.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A L'UNANIMITE (402 VOIX) LE BUDGET 2019 TEL QU'IL LUI EST PRESENTE.

12- FIXATION DES TARIFS 2020

Le trésorier soumet à l'assemblée générale les TARIFS 2020 selon la proposition adoptée par le comité directeur le 2 février 2019. (annexe 18)

JJ. MULOT précise que la part "ligues" n'a pas augmenté.

Discussion :

C. BREGEON revient sur la part "ligues" qui n'augmentera pas cette année, cela sera-t-il pérennisé ?

JJ. MULOT répond que la fédération ne souhaite pas augmenter cette part dans le futur. Les ligues peuvent en effet faire voter des augmentations de tarifs lors de leurs assemblées générales. Cela est laissé à leur appréciation.

Il est ensuite procédé aux votes :

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A 271 VOIX POUR, 35 VOIX CONTRE ET 96 VOIX D'ABSTENTION LES TARIFS DES LICENCES ET TITRES 2020.

Puis,

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A 329 VOIX POUR, 35 VOIX CONTRE ET 38 VOIX D'ABSTENTION LE TARIFS DES AFFILIATIONS 2020.

13- DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

M. BROQUET, G. BOYER se proposent comme vérificateurs aux comptes pour l'année 2019 et H. BRAUD comme suppléant.

L'ASSEMBLEE GENERALE DESIGNA A L'UNANIMITE (402 VOIX) CES TROIS CANDIDATS COMME VÉRIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'ANNÉE 2019.

C. PONSOLLE, administrateur délégué auprès du président de la MAIF, rappelle que l'accompagnement de la MAIF a débuté en 1991.

La MAIF souhaite soutenir le sport, depuis 2019, sous une dominante particulière, le monde du sport qui reste en marge : favoriser le sport féminin, soutenir des manifestations d'athlétisme avec des disciplines peu reconnues médiatiquement, soutenir le sport santé...

La volonté de la MAIF est d'aller vers des champs de pratiques différents et d'aider le monde sportif à s'adapter à la révolution technologique en proposant des outils numériques facilitant la gestion administrative des clubs.

La MAIF veut être précurseur dans le monde sociétal et souhaite porter des actions dans ce sens d'où une "revisitation" des budgets de la mutuelle.

Il indique que la MAIF soutiendra le championnat du monde indoor 2020 avec une subvention exceptionnelle.

Il souligne que la MAIF reste partenaire de la fédération : c'est important et fondamental.

Il remercie l'ensemble des dirigeants, bénévoles s'impliquant pour la jeunesse en inculquant des valeurs.

JJ. MULOT remercie C. PONSOLLE et plus particulièrement la MAIF pour la fidélité de son engagement auprès de notre fédération. La fédération est consciente et heureuse que la MAIF, malgré la diversification de ses partenariats, reste fidèle à l'aviron.

La fédération reste attachée aux valeurs qu'elle partage avec la MAIF.

Un message vidéo d'E. AYRAULT, Présidente de la CNR, est diffusé. Elle revient sur les performances des sportifs de la fédération à l'occasion du championnat d'Europe et du Monde. Elle rappelle que la CNR accompagne deux sportifs de haut niveau, H. BOUCHERON et L. TARANTOLA, afin qu'ils puissent mener leur carrière sportive et professionnelle.

Au-delà de la performance individuelle, la CNR partage avec la fédération le sujet de la solidarité et de l'accompagnement de certaines populations comme les scolaires, les personnes en situation de handicaps, de réinsertion. Les aides octroyées aux clubs situés le long du Rhône permettent également d'agir pour le développement.

E. AYRAULT remercie JJ. MULOT et P. RANVIER pour les échanges et bonnes relations entretenues.

JJ. MULOT remercie la CNR pour son accompagnement et son soutien avec un partenariat signé jusqu'en 2024.

Puis,

I. LACCOURS-DANJOU et V. BUSSEUR appellent les présidents des clubs récompensés à l'issue de la saison 2018.

Trophée Randon'Aviron 2018

Boulogne 92 (ACBB) : participation à 21 randonnées en totalisant 8 879 kilomètres

Classement des clubs 2018

- 3 premiers du classement performance :

- 1/ A Grenoble représenté par son président Thibault PARMENTIER
- 2/ Boulogne 92 représenté par son président François BANTON
- 3/ CA Nantes représenté par son président, Bernard COUPE

- 3 premiers classement clubs para-aviron et aviron adapté :

- 1/ Boulogne 92 représenté par son président François BANTON
- 2/ Avi Sourire représenté par son président Serge GUENDE
- 3/ R Reims représenté par Arnaud TIXIER, le président Arnaud BUSSON étant excusé

- 3 premiers classement jeune :

- 1/ Aviron Marne et Joinville représenté par Jean-Eric LOISEL
- 2/ CA Marseille représenté par Philippe SAISON,
- 3/ SN Nancy représenté par Arnaud TIXIER, le président Yves MICHAUD étant excusé

- 3 premiers classement mer :

- 1/ SN Monaco représenté par Jean-Louis ANTOGNELLI,
- 2/ SN Baie de Saint-Malo représenté par sa vice-présidente Gaëlle IRAGNE,
- 3/ CA Marseille représenté par Philippe SAISON.

Remise de la Médaille d'Honneur de la FFA

JJ. MULOT remet la Médaille d'Honneur de la FFA à Pascal JOLLY, cadre technique de la FFA depuis plus de 30 ans.

P. JOLLY revient sur ses bons moments passés au sein du monde de l'aviron. Il remercie particulièrement M. Doutre et R. Weill.

Remise de la Grande Médaille d'Or

J. DECRIEM reçoit de la part du président, JJ. MULOT, la Grande Médaille d'Or. JJ. MULOT retrace le parcours professionnel, sportif et de dirigeant de J. DECRIEM. Il rappelle que celui-ci est à l'origine de la construction du stade nautique olympique d'aviron de Gravelines et évoque plus particulièrement la détermination et le fort engagement dont J. DECRIEM a fait preuve pour que la construction de cette base nautique aboutisse.

J. DECRIEM revient sur son parcours et remercie le monde de l'aviron pour cette reconnaissance, sa famille et plus particulièrement Albert DENVERS, ancien Maire de Gravelines, soutien indéfectible à ce projet depuis 1982.

14- TEXTES REGLEMENTAIRES

• Modification des statuts (annexe 19)

La modification des statuts porte sur 3 éléments :

- la modification éventuelle du pouvoir votatif (article 10)
- l'élargissement du corps électoral aux comités départementaux : il est proposé que les 2/3 des voix soient portées par les ligues et 1/3 des voix portées par les comités départementaux.
- Quelques autres modifications mineures.

JJ. MULOT évoque plus précisément l'article 10 pour lequel deux propositions ont été faites et précise que le vote de l'assemblée générale doit porter dans un premier temps sur :

- la proposition 1 qui équivaut au statu quo en gardant le pouvoir votatif actuel
- la proposition 2 qui implique la prise en compte de 1 unité de licence = 1 voix

Il ajoute que pour que la proposition 2 puisse être entérinée, il faut qu'elle recueille 2/3 (268 voix) des voix des membres présents conformément aux statuts.

Il propose qu'un premier vote soit fait sur cet article 10 entre les deux propositions.

JJ. MULOT communique le résultat du vote et rappelle que la proposition 2 doit recueillir 2/3 des voix soit 268 voix pour être validée. A défaut, on en restera au statu quo.

L'ASSEMBLEE GENERALE SE PRONONCE (402 voix exprimées) A :

- 243 VOIX POUR LA PROPOSITION 1

- 159 VOIX POUR LA PROPOSITION 2
PAR CONSEQUENT LE STATU-QUO EST PRONONCE.

Puis JJ. MULOT aborde l'élargissement du corps électoral aux comités départementaux et la répartition des voix et rappelle qu'il est proposé que les voix soient portées pour 2/3 des voix par les représentants des ligues et pour 1/3 des voix par les représentants des comités départementaux.

Le Président reprend l'exemple de calcul communiqué aux délégués (annexe 20) et commente les propositions faites :

- l'objectif est d'élargir le corps électoral afin d'accroître le nombre de délégués et ainsi la représentativité de l'ensemble des acteurs de l'aviron.
- l'objectif est aussi de renforcer la place des comités départementaux dans le dispositif fédéral
- pour que les voix soient prises en compte, il faudra impérativement qu'un représentant de ces comités départementaux présent en assemblée générale.
- indemnisation des délégués : si le barème actuel est appliqué à l'ensemble des délégués, selon la proposition faite dans les statuts, cela aurait un coût pour la fédération entre 28 000 et 30 000 euros. Il pourrait donc être envisagé une indemnisation par délégué de 0,15 euros/km.
- dans le cas des régions n'ayant pas de structures territoriales départementales telles que la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Corse, la ligue portera des voix majorées de 50% pour compenser l'absence de comités départementaux dans ces territoires.

Discussion :

L. PONCELET évoque les départements recensant un club où il n'existe pas de comité départemental.

Il est indiqué que dans ce cas, il sera intéressant d'en créer un même si celui-ci a une activité très réduite.

A. TIXIER : comment créer une association avec une seule personne ?

Le Président précise que cela est possible.

JJ. MULOT engage les ligues à favoriser dès maintenant la création de comités départementaux là où il n'y en a pas et où un club est implanté.

Dans le cas où des difficultés se poseraient, la fédération demande à être sollicitée.

A. CARROLLAGGI pense que l'élargissement du corps électoral et plus précisément le système de calcul proposé vont compliquer les choses pour les ligues.

JJ. MULOT précise que cet élargissement permettra aux comités départementaux d'être davantage impliqués.

C. BREGEON regrette que les petits comités départementaux ayant peu de licences ne puissent pas être représentés.

JJ. MULOT propose que la fédération fasse rapidement une simulation de calcul complète mais indique déjà que des comités départementaux ayant 60 unités de licences pourraient avoir un représentant.

Puis, l'assemblée générale passe au vote :

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A L'UNANIMITE (402 VOIX)
L'ELARGISSEMENT DU CORPS ELECTORAL.

JJ. MULOT passe en revue les articles modifiés.

Discussion :

H. BRAUD demande si la procédure de suspension d'une ligue ou d'un comité départemental est bien précisée dans les statuts.

JJ. MULOT répond positivement et précise que seule la fédération peut décider, dans des cas extrêmes, de la suspension des droits de vote à l'assemblée générale ou de la suppression d'une ligue ou d'un comité départemental comme indiqué dans les statuts.

H. BRAUD demande quel recours peut alors avoir une ligue ou un comité départemental dans ce cas.

Le Président indique qu'il faut se tourner vers le CNOSF. La saisine doit être déposée dans les 15 jours.

Puis,

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A L'UNANIMITE (402 VOIX) LES
STATUTS INCLUANT LA PROPOSITION 1 ET L'ELARGISSEMENT DU CORPS
ELECTORAL AUX COMITES DEPARTEMENTAUX.

• Modification du règlement intérieur (annexe 21)

Les modifications sont passées en revue.

• Article 9 :

La Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur devient la *Ligue Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur*.

F. SAINT-VANNES remarque, que suite au changement des statuts, les comités départementaux devraient être listés.

Le Président indique que cela sera fait après le recensement de chaque comité départemental.

• Article 14 :

T. PARMENTIER propose, suite à la décision d'élargir le pouvoir votatif aux comités départementaux et de créer ces structures sans obligation d'effectif dans les instances, que soit supprimée la phrase : "*Chaque comité départemental est administré par un comité directeur d'au moins cinq membres.*"

Il est acté la suppression de celle-ci.

• Article 22 :

Il est décidé de ne pas retenir la modification proposée concernant le nombre d'unités de licences donnant droit au nombre de délégués présents à l'assemblée générale fédérale.

Par conséquent, le paragraphe suivant reste rédigé tel qu'auparavant :

Chaque ligue a un nombre maximum de représentants qui dépend de son nombre d'unités de licence :

- 1 jusqu'à 500 unités de licence ;
- 2 au-dessus de 500 et jusqu'à 2 500 unités de licence ;
- 3 au-dessus de 2 500 unités de licence.

Les autres modifications, après avoir été examinées, sont approuvées.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A L'UNANIMITE (402 VOIX) LE REGLEMENT INTERIEUR.

14- VŒUX DES LIGUES

JJ. MULOT indique aux délégués que les voeux des ligues de l'assemblée générale 2018 ont tous été traités et le récapitulatif a été transmis aux ligues (annexe 22). Seul un vœu émis par la ligue de Bretagne n'a pas encore été traité. Il le sera prochainement par les commissions mer et compétitions.

JJ. MULOT passe en revue les vœux présentés à l'assemblée et envoyés à l'ensemble des délégués de ligue. L'ensemble de ces vœux sera traité lors des comités directeurs 2019.

■ Ligue Hauts-de-France :

Vœu n°1 :

Souhait de la création de courses J17-J18 Para aux championnats bateaux courts de zone et de France, ceci le plus rapidement possible pour accompagner la politique fédérale de recrutement pour cette catégorie.

Ce vœu a déjà été présenté l'an passé et le comité directeur n'a pas souhaité aller dans ce sens. Les commissions concernées se repencheront donc cette année sur cette question.

I.LACCOURS- DANJOU précise néanmoins que la commission handi-aviron est attentive à cette catégorie. Elle rappelle que les juniors peuvent participer aux bateaux courts dans la catégorie senior.

■ Ligue Occitanie :

Vœu n°1 :

Dans le cadre de la réforme du financement du sport et la création de l'Agence du Sport, est-ce que la FFA envisage d'être volontaire pour faire partie des 20 ou 25 fédérations qui seront pilotes pour la gestion des subventions émanant de l'Agence?

La fédération a souhaité faire partie des fédérations pilotes. La réponse de l'Agence devrait nous parvenir d'ici quelques jours.

Vœu n°2 : L'Avifit

Les clubs payent une adhésion à la fédération en constante augmentation, puis ils payent des licences I pour leurs pratiquants.

Dans les dernières communications fédérales, nous apprenons que ces clubs vont également s'acquitter d'un forfait pour percevoir les nouveaux contenus avifit et conserver un label Avifit déjà acquis.

JJ. MULOT précise que ce n'est pas une nouveauté. Depuis le lancement de l'Avifit, des contenus sont proposés à la vente avec des abonnements. Lors des formations indoor, ceci est bien précisé et il est indiqué que les contenus doivent être renouvelés. Un tel renouvellement de contenus est nécessaire pour fidéliser les pratiquants et ainsi ramener des ressources financières au sein du club dispensant des séances d'Avifit. L'attractivité des séances permettra au club de développer son activité.

G. PURIER rappelle que pour obtenir le label Avifit il est notifié qu'il faut avoir acquis un minimum de séances.

A.LUSETTI demande que la fédération aide les clubs à proposer un coût d'une séance Avifit afin qu'elle soit rentable pour un club.

JJ. MULOT précise que cela dépend du nombre de personnes et de la fréquence des séances.

Après échange avec les délégués présents, il s'avère que les séances sont proposées entre 5 euros et 10 euros voire plus ou bien ,sous forme d'abonnement ou de cotisation indoor.

G. PURIER propose de communiquer une fiche de retour d'expérience sur l'Avifit.

JL. PECHIN demande s'il est possible de dissocier le pack Avifit en proposant les séances uniquement et un second pack dédié au RoWning car celui-ci n'est pas utilisé par tous.

1. Pourquoi cette différence de traitement entre les clubs délivrant des licences I et ceux délivrant des licences A (qui n'ont pas, par exemple, à payer pour recevoir un label école française d'aviron ou des services complémentaires ?)

Ne pouvez-vous pas simplement augmenter le coût des licences I, sans charge supplémentaire annuelle et avec l'avantage de rester progressif en fonction de la taille et de l'activité des clubs ?

JJ. MULOT répond qu'intégrer le cout des contenus dans le tarif de la licence I serait injuste car les licenciés A pratiquent aussi parfois de l'Avifit. D'autre part, certains licenciés I font de l'aviron indoor sans faire d'Avifit.

2. Quelles sont les raisons de fond qui poussent la FFA à augmenter le prélèvement sur les clubs qui pratiquent l'Avifit ?

Ce nouveau type de pratique a été développé pour permettre à nos clubs de générer de nouvelles ressources financières et de créer de nouvelles licences.

3. Ne craignez-vous pas qu'à trop vouloir prélever que les clubs ne trouvent plus d'intérêt à développer cette pratique ?

En réponse à ces points 2 et 3, JJ. MULOT précise qu'il n'y a pas d'augmentation par rapport à ce qui se pratiquait jusqu'ici et confirme que ce nouveau type de pratique doit permettre aux clubs de générer de nouvelles ressources financières, comme le prouvera la fiche de retour d'expérience que la fédération va établir.

4. La FFA a-t-elle atteint son équilibre financier sur la partie développement ?
5. Si oui, quel est le bilan financier du développement de cette pratique ?
6. Quel est le coût du développement des séances d'avifit ?

Le développement de cette pratique a actuellement un coût d'environ 30 000 euros pour la FFA et la vente des contenus rapporte environ 20 000 euros.

G. PURIER précise qu'il est nécessaire de progresser et de se professionnaliser sur cette pratique en offrant des séances de qualité.

Vœu n°3 : la perte de licences

Lors de l'AG 2018, la ligue Occitanie était la seule à se positionner à chaque vote, CONTRE l'augmentation du coût de la licence fédérale parce que nous craignons à l'époque que des clubs ne licencient plus leurs adhérents, diminuant de fait, les revenus des comités, ligues et fédération.

Aujourd'hui, il semblerait qu'il y ait trois types de clubs :

- Ceux qui licencient tous leurs adhérents
- Ceux qui ne licencient plus la totalité de leurs adhérents faisant fi des règlements fédéraux

Ces clubs savent que nous n'avons pas les moyens de vérifier et surtout de prouver leurs entraves aux règlements.

JJ. Mulot précise au contraire qu'il est possible de recenser ces clubs. Certains clubs ont d'ailleurs été rappelés à l'ordre récemment. Il ajoute que, dans le cas où un club ne licencie pas tous ses adhérents, celui-ci engage sa responsabilité et celle, notamment pénale, de ces dirigeants.

- Ceux, qui respectent scrupuleusement les règlements, en créant une association parallèle, conventionnée avec l'association fédérale.

Cette association parallèle permet d'assurer pour la pratique toutes les personnes ne souhaitant bénéficier d'aucun service que la fédération propose.

JJ. Mulot indique que, si tel est le cas, il s'agit de fraude.

Faites vous la même analyse que nous et si oui, comment comptez-vous enrayer ce phénomène ?

JJ. Mulot demande expressément à la ligue de transmettre à la fédération les noms de ces associations.

Vœu n°4 : La gouvernance fédérale

Aujourd'hui il n'est pas prévu dans le projet de modification des statuts de limiter le nombre de mandats, ni le cumul des mandats.

Ces pistes ont-elles été envisagées par le groupe de travail qui a travaillé sur la gouvernance de la fédération ?

On peut regretter à ce stade que le groupe de réflexion n'ait pas été élargi à plus de représentants de clubs

Il était difficile d'élargir davantage le groupe de travail qui était déjà composé de présidents de ligues, de comités départementaux et de clubs.

La limitation du nombre de mandats a été évoquée et non retenue au vu des avis partagés.

Vœu n°5 : Communication

Pourquoi ne trouve-t-on pas sur le site de la fédération des photos libres de droit, représentatives de notre sport sous toutes ces formes (aviron olympique, aviron de

mer, avifit), pour le club puissent s'en servir pour communiquer lors des annonces de leurs manifestations ?

La publication de photos en libre service sur le site n'est pas envisageable.

Par contre, les clubs peuvent demander de telles photos à la fédération.

■ Ligue Provence-Alpes Côte d'Azur :

Vœu n°1 :

Elle propose que la date des championnats de France de mer soit à nouveau fixée aux mois de septembre/octobre. Ce déplacement remédierait à deux inconvénients majeurs. En dehors de la saison touristique méditerranéenne, il faciliterait grandement l'obtention par les clubs organisateurs des autorisations maritimes d'utilisation des plages. Enfin il permettrait aux doubles pratiquants (mer/rivière) nombreux sur la ligue PACA de participer aux championnats de mer. Il est également demandé que les charges inhérentes à la double pratique soient reconnues et prises en compte dans le classement FFA des clubs.

Ce vœu a déjà été vu l'an passé.

A ces deux questions, il a été répondu par la négative par les commissions des compétitions et mer.

La question sera reposée cette année à ces commissions et au comité directeur.

Vœu n°2 :

Le développement du club, dont c'est la vocation de l'équipe dirigeante, n'est pas juste financier ou quantitatif en termes de licences, c'est aussi s'intéresser au capital humain, s'intéresser aux changements culturels et sociétaux qui engendrent les changements de « désirs » sportifs, mais aussi des injustices et des insatisfactions.

Le défi de l'aviron en général est multifactoriel, le manque d'argent, de matériel, de bénévoles, la difficulté à communiquer, à utiliser les nouvelles technologies, à trouver des licenciés et à les fidéliser, défaut d'encadrants... Et le sentiment de baisse des subventions qui est un problème majeur et qui rend tout le monde fébrile...

La ligue souhaite que dans le contexte de la définition de la nouvelle gouvernance du sport, la FFA puisse sensibiliser les futurs partenaires du mouvement sportif aux difficultés de financement des activités dans les organes déconcentrés (ligues et comités départementaux).

La fédération le souhaite également et s'investit dans ce sens.

De la même manière, la ligue souhaite qu'une réflexion soit menée sur de nouveaux moyens d'action, de nouveaux modes de financement des organes territoriaux, que cette réflexion puisse aboutir à des solutions techniques concrètes. Sans être exhaustif ni préjuger des résultats de telles concertations, il serait souhaitable que les questions suivantes soient ouvertes : répartition des produits des licences, intégration des surcôtes territoriales, taxe sur les droits d'engagement lors des compétitions locales (tarif généralisé de la coulisse?), mise en place d'un dialogue de gestion fédération/ligues/comités pour l'implication dans les dispositifs fédéraux.

Cette réflexion pourrait commencer par un vaste recensement des modèles socio-économiques sportifs alternatifs, que ce soit à l'étranger, dans les autres disciplines (fédérées et non fédérées) et dans le sport commercial. Il s'agirait pour la FFA et ses

organes déconcentrés de réfléchir et d'anticiper la transition vers les clubs de demain, de trouver des solutions pour améliorer le niveau de satisfaction et de fidélisation des pratiquant-e-s, mais aussi des acteurs engagés, professionnels et dirigeants.-

Il n'existe pas de modèle économique unique. Il existe des particularités selon les clubs, les régions.

La fédération tente de proposer des outils aux structures pour aider à rentabiliser la pratique. Il faut envisager de mettre en place un système d'échanges de bonnes pratiques.

Suite au vœu n° 2 de PACA, S. Perot pense qu'on ne peut pas se dispenser d'une réflexion sur l'évolution des pratiques sportives et les modes de financement. Elle évoque la distribution des subventions par le CNDS et s'interroge sur la destination des fonds attribués.

JJ. MULOT rappelle que les subventions du CNDS étaient jusqu'à maintenant dédiées à des politiques publiques pour la réduction des inégalités territoriales. Ces subventions allaient sur des zones rurales, territoires carencés ou QPV (quartiers prioritaires de la ville). La part territoriale était distribuée sur des appels à projet allant dans ce sens.

Il faut maintenant faire en sorte que l'argent de la part territoriale soit distribuée en fonction des projets de développement fédéraux.

15- QUESTIONS DIVERSES

• Médias

H. BRAUD demande un point sur la chaîne TV du CNOSF.

JJ. MULOT précise que Média365 a été retenu par le CNOSF pour la création d'une chaîne consacrée au sport olympique. Cette chaîne sera disponible sur câble, satellite et internet. La date de lancement de cette chaîne n'est pas encore connue.

• Agence Nationale du Sport

H. BRAUD interroge JJ. MULOT sur l'Agence Nationale du Sport.

JJ. MULOT rappelle que la date de son AG constitutive n'est pas encore arrêtée.

Le président clôt l'assemblée générale à 16h00.



Jean-Jacques MULOT

Destinataires : Délégués des ligues/Présidents des ligues et des commissions/Membres du comité directeur/ /P. RANVIER, DTN/G. PURIER, DTN Adjoint/Communication FFAvion/I. DUBUC, service comptabilité